

Conseil de Ville Delémont

Motion *modifiée*
**Pour une approche responsable de l'affichage publicitaire sur la
 voie publique à Delémont**

Pour donner suite à une question orale posée lors du conseil de ville du 27 février 2023 au sujet des dispositions prises par la ville en matière d'affichage publicitaire sur la voie publique, le conseil communal reconnaissait le problème que pose l'exposition des enfants à des images qui promeuvent des produits néfastes pour la santé tels que les sachets de nicotine ou les systèmes électroniques de distributions nicotiques (vaporettes, tabac chauffé) ou autres produits contenant de la nicotine, avec ou sans tabac ainsi que les produits similaires.

Outre les problèmes de santé publique, d'autres enjeux éthiques et débats actuels questionnent le maintien de cette pratique consistant à louer l'espace public à bas coûts à des sociétés d'affichages publicitaires. Par exemple, l'affichage de contenu publicitaire sexiste, raciste ou encore de publicité encourageant la consommation de biens ou de services qui contribuent au dérèglement climatique et à la diminution de la biodiversité.

Dans un souci de cohérence avec les labels auxquels elle est affiliée « commune en santé » et « ville verte » et pour ne pas nuire à l'image qu'elle souhaite promouvoir par le biais de ses actions en faveur de la santé de ses habitant·e·s, des mesures prises pour protéger la biodiversité, économiser l'eau, l'énergie et réduire son empreinte carbone.

La présente motion demande que les autorités communales saisissent l'opportunité de revoir les termes du contrat qui lie la ville à la SGA afin de mettre un terme à l'affichage commercial sur l'espace publique.

En outre, elle demande que les panneaux d'affichage et colonne Morris devant être remplacés soient, dans la mesure du possible, rachetées à la SGA.

Les dispositifs d'affichage appartenant à la ville seront destinés à l'expression des habitant·e·s, à l'affichage des événements culturels, sportifs, associatifs ainsi qu'à la vie locale et politique. L'affichage pourra être assuré en partenariat avec des institutions de réinsertion sociale.

Delémont, le 29 avril 2024

 Groupe CS·POP Vert·e·s
 Céline Blaser

